

# AVIS DU MAIRE - DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – Commune de Neuilly la Rivière

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDT, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis, de déclaration ou de certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (CUa) (1)

197	23	10003
Commune	Année	N° du dossier

## CONCERNANT UNE DEMANDE DE :

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14	06	21	02	3
J	J	M	M	A

- Permis de construire     
  Déclaration Préalable     
  Certificat d'urbanisme  
 Permis d'aménager     
  Permis de démolir

DÉPOSÉE PAR	NOM, PRÉNOMS <u>Sofiane Boukebbous de Neuilly - la Rivière - SAR Centrale Photovoltaïque</u>	
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>100, esplanade du Général de Gaulle 92532 PARIS LA DEFENSE cedex</u>	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>C 123, 135, 136, 137, 138, 283, 285 et 297.</u>
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Grand Champ des Vagots - lieu-dit Les Vagots 03340 NEUILLY LA RIVIERE</u>	SUPERFICIE DU TERRAIN <u>167 441 m<sup>2</sup></u>

## 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	COMMUNES AVEC DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, Carte communale) : <u>PLU - 22/11/2013 (voir plan)</u>
	<input type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE <input type="checkbox"/> EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE : _____ ZONAGE : _____
SITUATION DU PROJET	COMMUNES SANS DOCUMENT D'URBANISME :
	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISÉE (à justifier) <input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRÉ <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE <input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISÉ <input type="checkbox"/> AUTRE
APPRÉCIATION DES RISQUES ET NUISANCES	● LE TERRAIN EST SITUÉ À PROXIMITÉ DE BÂTIMENTS AGRICOLES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    DISTANCE : .....mètres SI OUI, L'EXPLOITATION AGRICOLE EST-ELLE SOUMISE À : <input type="checkbox"/> ICPE autorisation <input type="checkbox"/> ICPE déclaration <input type="checkbox"/> RSD <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS (ICPE = installation classée pour la protection de l'environnement – RSD = règlement sanitaire départemental) ● LE BÂTIMENT PROJETÉ EST-IL DESTINÉ À L'HÉBERGEMENT D'ANIMAUX? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ● LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES (mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines, site industriel classé, décharges, inondations...)? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    NATURE.....
HISTORIQUE	● LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ● SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS : .....

## 2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES (2)  
 A noter : pour les communes compétentes, la consultation éventuelle des gestionnaires de réseaux est à leur charge exclusive)

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi (2)	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (2)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité basse tension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Pour une décision relevant de l'État (communes non compétentes), cet avis est réputé favorable sans réserve pour les PC, PA, PD et DP s'il n'est pas intervenu dans le délai prévu. Pour les CU au nom de l'État, sans réponse à l'issue du délai, l'avis du maire est réputé être identique à celui du service instructeur.

L'avis doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières.

(2) Si non desservi, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

### 3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

OUI

NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - PVR (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du : .....

**ATTENTION :** Pour être exigible, la PVR doit être mentionnée sur le PC et sur l'éventuel CU préalable. La délibération de principe doit être prise avant la délivrance du CU (ou du PC)

Délibération spécifique liée au projet en date du ..... Montant total : ..... € (Détail du calcul : ..... m<sup>2</sup> x ..... €/m<sup>2</sup>)

Préciser impérativement les modalités de recouvrement :

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8) si le projet est à caractère agricole, industriel, artisanal ou commercial : Montant.....€

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-8-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : .....€

PROJET URBAIN PARTENARIAL - PUP (Art. L. 332-11-3 et -4) : Date de la convention (à joindre à titre d'information) : .....

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4) : Montant : .....€

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-8-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : .....€

### 4. TAXES d'URBANISME (applicables sur le territoire communal ou sur le périmètre de l'EPCI compétent)

Taxe d'Aménagement (T. A.)

Si la commune n'a pas instauré la part communale de la TA, aucune information n'est à mentionner.

Taux applicable pour l'opération : ..... indiquer le nom du secteur si nécessaire : .....

Exonérations décidées dans la délibération (si le projet est concerné, indiquer le taux d'exonération) :

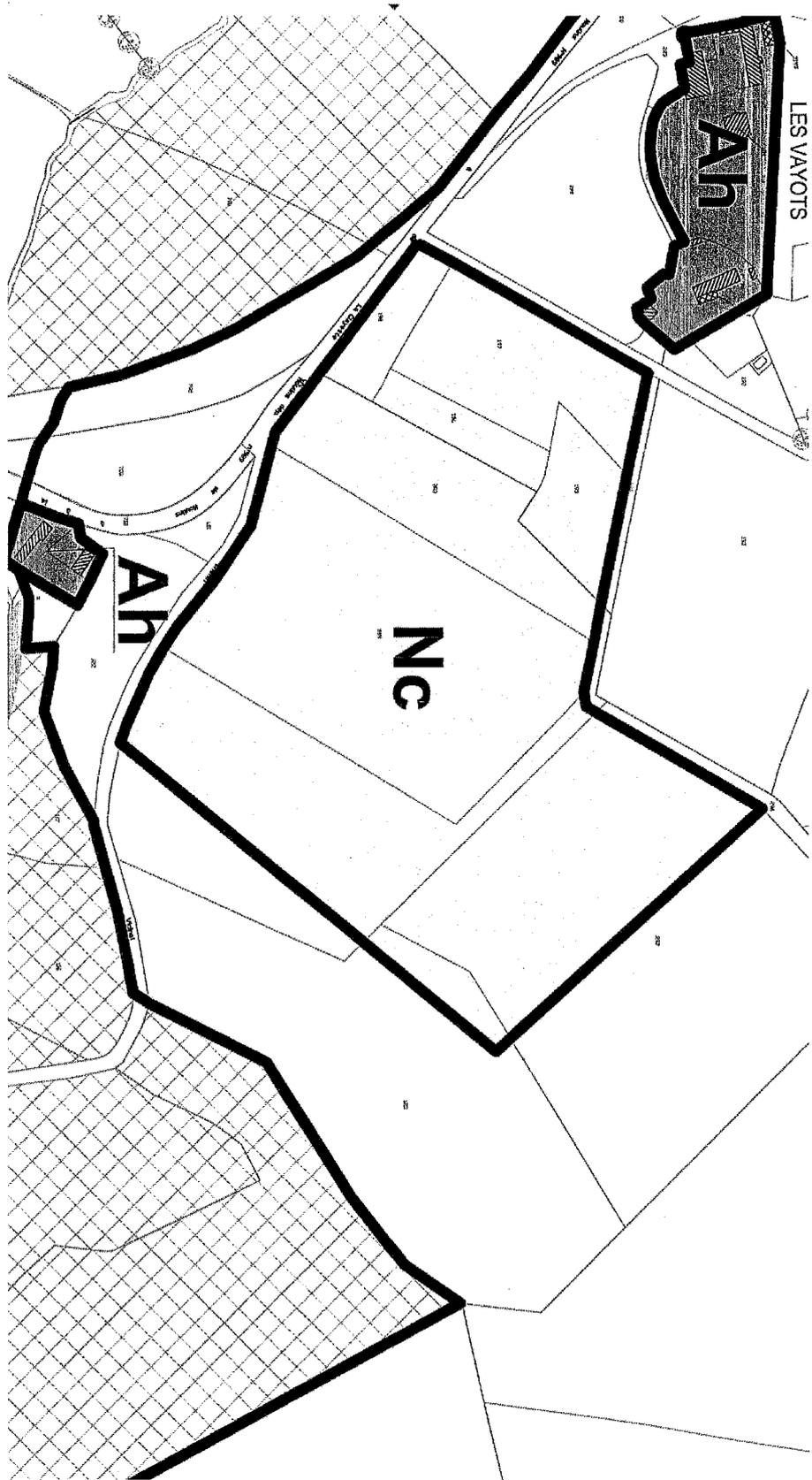
Prêt à taux 0% renforcé (PTZ+)	.....	Logements sociaux (PLUS, PLS)	.....
Commerces de détail < 400 m <sup>2</sup>	.....	Locaux industriels	.....
Immeubles classés ou inscrits	.....		

### 5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
ACCES (si la commune est gestionnaire de la voirie)	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON OBSERVATIONS : .....
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE

### 6. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :	DATE : 26/07/2023 LE MAIRE
<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :	 MAIRIE DE NEUILLY-LEZ-LAURENCE
<input type="checkbox"/> SURSIS-A-STATUER (DANS LE CAS OÙ LE DOCUMENT D'URBANISME EST EN COURS D'ÉLABORATION OU DE RÉVISION) :	



LES VAYOTS

